

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FALKirk 1139

VOLUME XXII — No 13



SEPTEMBRE 1938

Notre Congrès de Thetford-les-Mines

Un congrès sans précédent

Notre congrès confédéral de Thetford-les-Mines marque une date sans précédent.

Congrès unique, a-t-on même dit; ce n'est pas exagéré. D'abord, jamais fut plus solennellement inauguré un congrès de la C.T.C.C. L'insigne présence, à la messe d'ouverture et au banquet qui a suivi, de Son Eminence le cardinal Villeneuve ainsi que de l'Honorable Ministre du Travail Rogers, d'Ottawa comblèrent d'honneur autant que de joie tous les congressistes et invités.

Un fait sans précédent à signaler aussi fut la présence des représentants des employeurs que sont les trois grandes compagnies qui exploitent toute la région amiantifère des Cantons de l'Est, signe des temps dont notre mouvement doit se féliciter.

Par contraste, jamais le ministre du travail provincial fut plus modestement représenté à nos congrès annuels: il s'est contenté de nous déléguer son secrétaire particulier. Signe évident que quelque chose ne va pas entre la C.T.C.C. et le gouvernement actuel. D'autre part le maire et les échevins de Thetford-les-Mines ont reçu les congressistes avec une cordialité consommée.

L'âpre lutte livrée par notre confédération contre les bills 19 et 20 devait avoir un formidable retentissement dans notre congrès de cette année. Ça n'a pas manqué. De tous les centres où s'étend la C.T.C.C. les représentants n'eurent qu'une voix pour demander le rappel de ces bills ou pour en faire bannir tout ce qui y est funeste au développement régulier du syndicalisme ouvrier. Le fléchissement de nos effectifs, de ce fait, en est une preuve péremptoire. On a prétexté de la division apparente de notre mouvement durant l'année pour nous imposer ces mesures. Le congrès de Thetford a prouvé combien l'accord régnait encore en maître au sein de la C.T.C.C. La soi-disant "liberté de travail" telle que comprise dans la mentalité archaïque de nombreux politiciens rencontra la réprobation générale.

Congrès heureux sous ce rapport: notre Confédération s'est unifiée d'avantage, chez nos militants les esprits se sont plus complétés; la pratique de la préférence syndicale ou de l'atelier fermé fut précisée, justifiée, mieux comprise. Et l'unité s'est faite pour demander une législation qui condamne les fauteurs de trouble dans l'ordre professionnel, de même que pour exiger une législation qui appuie les collaborateurs honnêtes à l'édification du véritable ordre social.

Congrès fructueux aussi sous le rapport de la parfaite discipline qui doit exister au sein de notre mouvement. L'on a acquis une notion plus nette de l'interdépendance des organismes divers qui composent la C.T.C.C. L'on a mieux saisi, au point de vue autorité, la hiérarchie à respecter entre le Bureau Confédéral, les conseils centraux, les fédérations et les syndicats isolés. Les liens confédéraux se sont resserrés. Tant mieux!

Une innovation digne des plus beaux éloges furent les coopératives d'achat et de consommation mises sur pied durant l'année par quelques syndicats, notamment parmi ceux de la Fédération de la Pulpe et du Papier. Initiative heureuse dont le développement sera suivi attentivement par un comité permanent du Bureau Confédéral.

Le problème du traitement des ouvriers et ouvrières dans l'industrie textile donna lieu à un débat inusité dans nos congrès; l'énorme complexité de ce problème convainquit tous les congressistes que sa solution n'était pas dans l'expropriation de la Dominion Textile Co., mais qu'elle dépendait bien d'une solution commune entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Beau et instructif débat aussi que celui soulevé par l'affiliation éventuelle de la C.T.C.C. à la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens. Pour la première fois que cette question fut traitée amplement dans un congrès, l'on peut dire que l'idée de l'affiliation à l'Internationale syndicale chrétienne a été accueillie assez favorablement.

Nos douze fédérations professionnelles ont tenu chacune aussi un congrès bien préparé, bien conduit, nous laissant la conviction qu'elles marchent sûrement vers d'autres succès.

Cependant une mention spéciale est due à notre naissante fédération des cercles d'études. Fondée l'an dernier, elle eut son premier congrès cette année. Ce fut un vrai succès. Depuis longtemps attendue, nous comptons que la Fédération des Cercles d'Études va pouvoir désormais intensifier l'oeuvre de formation syndicale devenue de plus en plus indispensable auprès des nombreux nouveaux militants que compte la C.T.C.C.

Plus que les précédents, notre congrès de Thetford augmentera encore la force et le prestige du syndicalisme catholique en notre pays.

19 sept. 1938

Alfred CHARPENTIER
Prés. Gén. C.T.C.C.

L'Heure catholique

Au poste CKAC de 1 h. à 1 h. 45

C'est le 2 octobre que reprendront au poste CKAC les émissions hebdomadaires de l'Heure catholique. Elles auront lieu dorénavant à 1 h. de l'après-midi. Le sujet au programme cette année sera le Mariage chrétien. Un groupe de prêtres choisis expliquera l'encyclique de Pie XI "Casti Connubii" et en tirera des conclusions pratiques. L'occasion est excellente de bien connaître sur ce sujet important la doctrine de l'Église.

L'action corporative

Sous les auspices de l'École Sociale Populaire et des Semaines sociales du Canada, un groupement, composé de représentants de nos principales professions, vient de se former dans les intérêts de l'organisation corporative. Voici quel est son but:

- 1) Diffuser la vraie doctrine corporative,
- 2) L'appliquer à notre situation particulière,
- 3) Aider les professions à s'organiser en corporation,
- 4) Obtenir une législation qui favorise cette organisation.

Le groupement qui comprend une vingtaine de membres s'est mis immédiatement à l'oeuvre. Ceux qui désireraient entrer en relation avec cette organisation voudront bien s'adresser à l'"action corporative", École Sociale Populaire, 1961, rue Rachel est, Montréal. L'organisation publiera d'ailleurs des tracts et brochures et donnera des causeries pour faire connaître son but et poursuivre sa fin.

Les affirmations de la duchesse d'Atholl

Ambassadrice présumée de la paix, la brave duchesse est venue prêcher ici la guerre. Si bien qu'après un de ses discours, le pasteur protestant chargé de la remerciement déclara, tout frémissant, qu'il regrettait bien et son âge et sa situation, parce que n'étaient ces obstacles, eh! bien dame! ce ne serait pas long, et Hitler n'aurait qu'à bien se tenir! Plusieurs journaux ont relevé les affirmations étranges de la duchesse. Elle a déclaré par exemple, que dans l'Espagne rouge on a beaucoup exagéré les outrages commis contre les catholiques et que si les églises restaient fermées c'est que les autorités religieuses le voulaient ainsi. Or un correspondant du "Temps Présent", journal plutôt sympathique au gouvernement espagnol, vient de rentrer de Barcelone et il écrit que ce sont les organisations syndicalistes qui, par leur in-

(suite à la page 3)

L'atelier fermé

"Il faut procéder avec circonspection"

Dans son édition du mois d'août "La Vie Syndicale" a reproduit un article du Rév. Père Omer Genest, S.J. sur la légitimité de l'atelier fermé. Nous croyons faire oeuvre utile en ajoutant sur le même sujet les conclusions d'une causerie donnée au poste CKCH, au cours du mois d'avril, par l'abbé E. Vézina.

Cette pratique (l'atelier fermé) peut devenir une arme terrible entre les mains des unions.

Aussi, dans la province de Québec, nous devons le dire à notre honte, avant de recourir à l'atelier syndical fermé, il faut bien examiner nos positions.

Nous vivons dans une province où règne l'esprit chrétien; la religion catholique y est à l'honneur; notre gouvernement provincial est composé en majorité de catholiques; les ouvriers sont catholiques, du catholicisme plein la bouche en un mot, et lorsqu'il s'agit de mettre en opération un mécanisme social qui permettra de promouvoir, de défendre les intérêts de nos ouvriers catholiques, il faut nous arrêter et nous demander si l'application de ces méthodes ne tournera pas contre nos ouvriers catholiques. C'est donc que nous ne sommes pas tout à fait chez nous dans cette province.

Aussi, présentement, dans nos réclamations au sujet de l'atelier syndical fermé, il faut procéder avec circonspection.

L'atelier syndical fermé repose sur un syndicalisme puissant. Ce syndicalisme, dans la province de Québec, doit être catholique. Actuellement, il ne l'est pas. Voilà pourquoi, si nous réclamons l'atelier syndical, sans considération, le syndicalisme neutre se prévaudra des mêmes arguments, des mêmes réclamations, demandera lui aussi l'atelier unioniste fermé, et nos ouvriers, membres de syndicats catholiques malheureusement minoritaires, seront congédiés des usines où l'union neutre sera officiellement reconnue par les employeurs. C'est un danger que nous devons prévenir.

Il importe donc d'abord, et c'est le devoir social de l'heure présente, d'établir chez nous, dans le monde du travail un syndicalisme puissant. Les unions neutres dans la province de Québec puisent leur force dans la présence des ouvriers catholiques dans leurs rangs. Cet état de choses est déplorable. Que les unions neutres, dirigées et alimentées par des non-catholiques, nous combattent, nous n'avons pas à nous en scandaliser. Mais au moins, nous catholiques, ouvriers ou non, nous devons tous reconnaître la nécessité des syndicats catholiques dans notre province de Québec, afin de diriger, de maintenir le mouvement syndical dans les limites de la justice, de la charité, de la vérité, en un mot, dans le rayonnement de l'idéal de nos croyances religieuses. Alors mais alors seulement, le problème de l'atelier fermé et fermé par des syndicats catholiques puissants sera résolu à la lumière des principes sociaux catholiques. L'atelier syndical fermé sera chez nous une cause d'assagissement de nos ouvriers, un obstacle à la grève et une garantie de paix.

EMILE-NAP. BOILEAU,
Sec.-trés.ULRIC BOILEAU,
Prés.-gérant

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS GENERAUX

EDIFICES RELIGIEUX

4869, RUE GARNIER

— MONTREAL

Prêts aux particuliers

Banque d'escompte, la Banque Canadienne Nationale fait surtout des avances au commerce. Mais elle accueille avec la même cordialité les non-commerçants, quelque profession ou métier qu'ils exercent.

Le gérant de succursale étudie toujours avec sympathie les demandes d'emprunt qui lui sont faites par des particuliers honorables et solvables. Adressez-vous à lui avec confiance, même si votre proposition n'a pas un caractère commercial.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$146,000,000
537 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

PLateau 5151

**ACHETER CHEZ
DUPUIS
C'EST ECONOMISER**

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE. SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères
LIMITÉE

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny
et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

JANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

— MONTREAL

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny

— Montréal

En Espagne**Souffrances et travaux
des Jésuites**Entrevue avec un martyr, par le R. Père
Archambault, S.J.

Les lecteurs de l'"Ordre Nouveau" n'ont pas oublié sans doute "Récit d'un martyr de Barcelone" paru dans le numéro du 20 décembre 1936. Un jésuite espagnol, le R. P. Murall, ancien provincial de son ordre, y racontait comment il avait été arrêté avec trois de ses frères, conduit sur une montagne... et fusillé en haine du Christ.

Tombé sous une grêle de balles, il passa pour mort comme ses trois compagnons. Heureusement, ses blessures n'étaient pas graves. Recueilli par des personnes charitables, il put échapper aux rouges, passer la frontière et finalement guérir.

Ce religieux qui, étendu par terre, se disait: "Est-ce que je ne mourrais pas? N'aurais-je pas le bonheur de mourir martyr?" J'ai eu la bonne fortune de causer longuement avec lui. Il représentait sa province au Chapitre général de la Compagnie de Jésus qui vient de se tenir à Rome.

Apostolat religieux

De son intéressante conversation, je voudrais rapporter simplement ce qui concerne le ministère et les souffrances de la Compagnie de Jésus en Espagne durant ces dernières années. Le Père parlait d'un sujet qu'il connaissait parfaitement. Ses paroles pourront s'appliquer, *mutatis mutandis*, à d'autres ordres religieux.

Quand la persécution débuta en 1931, il y avait en Espagne 3,646 jésuites: 1,385 prêtres, 1,106 scolastiques, 1,155 frères coadjuteurs. De nombreuses oeuvres les occupaient: apostolat proprement dit (confession, prédication, visite des malades, maisons de retraite, etc), enseignements universitaire et secondaire, et surtout, ce qui contredit tout à fait les rapports qu'on a fait circuler sur l'indifférence que prêtres et religieux témoignaient à l'égard des classes pauvres et laborieuses, oeuvres de bienfaisance et organisations sociales remarquables.

Je cite ici presque textuellement une relation écrite que me remet le P. Murall.

Oeuvres de bienfaisance

En Aragon, parmi les oeuvres de bienfaisance il faut d'abord mentionner la léproserie de Fontilles, qui comprenait dix pavillons séparés, construits dans une grande et riante vallée, et donnait asile à deux cents malades. La Compagnie de Jésus, en plus de la direction spirituelle des malades et du personnel de tous les services, prenait encore à sa charge presque exclusive les frais énormes de l'établissement, ce qui exigeait une propagande et des quêtes continuelles.

D'autres institutions de bienfaisance avaient été établies par elle dans toutes les régions de l'Espagne: écoles primaires, graduées, gratuites ou semi-gratuites, patronages, cuisines économiques, vestiaires, etc. Les écoles primaires de Valen-

ce, installées dans un édifice spécial, instruisaient cinq cents élèves, répartis en six sections dans de nombreuses classes. Le patronage ouvrier établi dans la même ville possédait, lui aussi, son immeuble, pourvu d'une salle de théâtre; au cours de la journée et le soir, ses professeurs faisaient la classe à un ensemble de six cents jeunes gens, l'oeuvre disposait d'un grand terrain de sports hors de la ville et d'une colonie de vacances.

A Barcelone, Congrégations et Apostolat de la Prière, dans des bâtiments qui leur appartenaient, entretenaient au moins dix écoles de petits garçons et de petites filles. Palma de Majorque avait son patronage avec écoles, salle de théâtre et une cuisine économique, qui servit plus d'un million de rations. A Grenade, cinq écoles recevaient les enfants pauvres; A Malaga, la Résidence des Pères avait à sa charge une école avec cinq maîtres et le collège entretenait un patronage et des écoles pour les fils des pêcheurs; Séville avait ouvert une école du soir pour trois cents ouvriers.

Dans la province de Castille, un Père de Burgos, à lui tout seul, visitait trente et une écoles publiques toutes les semaines pour y enseigner le catéchisme à Bilbao, Pères et congréganistes donnaient l'instruction religieuse dans dix-huit salles de catéchisme ouvertes dans cinq faubourgs pauvres. Et c'est grâce aux efforts du P. Villarino qu'on construisit, pour améliorer la situation de la classe ouvrière, tout un quartier nouveau, appelé "le faubourg de la Croix". A Gijon fonctionnait une école professionnelle pour les ouvriers.

La Congrégation de Madrid

A Madrid, le travail apostolique et charitable de la Compagnie était remarquable. En plus des écoles gratuites de Chamartin, pour deux cent cinquante enfants, et des écoles professionnelles dans l'Institut catholique des Arts et Industries, pour sept cent quatre-vingt-cinq ouvriers, les Pères soutenaient et dirigeaient, par le moyen des Congrégations et de leurs amis, beaucoup d'autres oeuvres de zèle et de charité. Les congréganistes de la maison professe évangélisaient le faubourg de Tetuan de las Victorias, où cette congrégation avait dépensé 500,000 pesetas à la construction d'une église; elle assurait l'enseignement du catéchisme à neuf cents enfants, elle entretenait un réfectoire de charité qui distribuait trois cents repas par jour et une crèche gardant trente-deux nourrissons; elle faisait fournir du lait à une centaine de bébés et son dispensaire médical donnait journellement cinquante consultations. Dans un autre faubourg encore, appelé des Ventillas, la Congrégation avait élevé une église et ouvert des écoles pour six cents garçons, trois cents petites filles et cent ouvriers,

et elle avait fait de même dans le faubourg de Picos altos.

Oeuvres sociales

En même temps qu'elle se dévouait au bien des âmes, continue la relation, la Compagnie travaillait à organiser les forces catholiques. Le P. Vincent, vers la fin du XIXe siècle, s'était employé avec grand zèle à la fondation de patronages ouvriers à travers tout le pays; le P. Palau, au commencement du XXe siècle, voulut doter l'Espagne d'une reproduction du Volksverein allemand; le P. Nevares développa à Valladolid les syndicats ouvriers catholiques très florissants; le P. José Maria Salaverri avait fondé à Burgos un cercle catholique d'ouvriers dont la vie intense rendit presque vains les efforts des socialistes pour s'implanter et s'organiser dans cette ville. De plus, à Madrid, un groupe de Pères, spécialisés en sociologie, dirigeaient le Fomento Social, centre destiné à diffuser la doctrine sociale de l'Eglise, et aussi à former de bons ouvriers, à en faire des chefs.

Et les résultats?..

Mais une réflexion me vint aussitôt à l'esprit. A quoi ont abouti toutes ces oeuvres? Quel résultat ont-elles donné?

— Il ne faudrait pas juger leur valeur, me répond le P. Murall, par la malheureuse situation dans laquelle se débat actuellement notre pays. Nous avons chez nous comme ailleurs des aveugles. Et surtout parmi les dirigeants, parmi les hommes politiques. Ils n'ont pas voulu voir le travail sourd et puissant qu'accomplissaient les sociétés secrètes, unies au communisme. Des mesures énergiques s'imposaient. Elles ont fait défaut. Des réformes aussi. Nos gouvernants ne s'en sont guère souciés. Nous payons aujourd'hui ces fautes.

Mais la renaissance catholique qui éclate partout actuellement témoigne que si un petit groupe fortement organisé, aidé de forces extérieures et libre de tous ses mouvements, a pu un moment asservir les vraies forces de l'Espagne, celles-ci se regroupent et étonneront le monde par leur unité et leur vitalité.

Persécutions

— Et alors, que sont devenus, pour revenir à notre sujet, ces religieux et leurs oeuvres?

— La république fut proclamée le 14 avril 1931 et dès le 11 mai commençaient à Madrid les incendies d'églises et de maisons religieuses. Celles de la Compagnie ne furent pas épargnées.

Ces atrocités commises par des bandes de malfaiteurs, le gouvernement non seulement ne les empêcha pas, mais il ajouta ses propres services. Par un décret du 24 janvier 1932, la Compagnie de Jésus, à cause de son voeu d'obéissance au Souverain Pontife, était dissoute en Espagne et tous ses biens confisqués.

Les scolastiques, chassés de leurs maisons d'étude, furent obligés de s'exiler. Il est heureux qu'ils aient alors passé la frontière, car la plupart auraient été massacrés aux heures de la persécution sanglante. Quant aux Pères, ils se dispersèrent dans des maisons amies et constituèrent de petits grou-

(Suite à la page 7.)

Une réponse à "Socius" du "Monde Ouvrier"

Dans une petite feuille socialisante ("Le Monde ouvrier") un nommé Socius critique vertement les Syndicats catholiques.

— Merci de cette petite échauffourée, M. Socius, vous vous montrez ce que vous êtes réellement, vous vous ravalez au niveau des injures que vous nous lancez gratuitement.

Les injures sont de bien piètres arguments pour prouver qu'il n'y a que l'Internationale qui soit bonne.

Quand Socius dit "que nous avons flirté avec les forbans de l'industrie", il ment, puisque nous ne cessons de recevoir les reproches de beaucoup d'employeurs qui trouvent que nos syndiqués exagèrent dans leurs revendications; n'est-ce pas une preuve que nous ne pactisons point avec eux?

Et quand il dit que nous avons reçu l'appui de certains patrons, n'est-ce pas là un bel éloge qu'il fait de nos principes? La vérité s'est installée maîtresse dans la raison de plusieurs employeurs; quels beaux résultats! C'est justement ce que nous avons toujours cherché. Union, collaboration, progrès. Nous ne voulons pas détruire notre gagne-pain mais nous voulons obtenir tout notre pain. Or, tout le monde sait que la violence n'a jamais rien fondé de durable. Les guerres grandes et petites ont toujours eu des effets désastreux.

Après avoir critiqué les Syndicats, Socius admet à trois reprises le bien-fondé de nos revendications et de nos protestations contre des législations non favorables aux ouvriers organisés, contre les pouvoirs exorbitants que s'est arrogés le gouvernement par les bills 19 et 20 et contre l'intervention désastreuse du ministre du Travail ou du lieutenant-gouverneur en conseil, dans certaine convention collective de travail librement consentie par les intéressés.

Mais Socius a un tempérament bilieux, il lui faut quelque chose ou quelqu'un sur qui faire passer son humeur massacrante. Il trouve à redire sur tout, et entre autre cible pour ses flèches empoisonnées, il a choisi nos "chantiers fermés" pour dire que "nous en avons abusé et que nous avons empêché d'autres catholiques d'y travailler..."

Lisez ceci, cher Socius: "On peut dire que l'atelier fermé conditionne, fort légitimement d'ailleurs, l'exercice de trouver un travail rémunérateur, une condition en soi bien facile et généralement, pour ne pas dire toujours, très avantageuse, celle de se grouper en associations syndicales, conformément aux pressants conseils de l'Eglise. Si les ouvriers refusent de le faire, ils n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes de toutes leurs mésaventures; leur incurie ne leur donne le droit de bâmer ni les syndicats, ni les patrons, ni notre régime d'atelier fermé".

Je suppose, que malgré tous vos préjugés, vous ayez l'esprit assez large pour admettre que ceci est logique, pourquoi alors nous bâmer d'avoir eu recours à l'atelier fermé?

D'ailleurs, vous êtes ridicule de feindre d'être blessé dans vos sentiments de catholique pour bâtir votre argumentation. N'oubliez pas, l'ami, que vous appartenez à un mouvement qui passe son temps à crier sur les toits qu'il est neutre, qu'il n'est pas question de religion dans votre union, que les principes chrétiens, non plus qu'aucun autre du genre ne doivent s'immiscer dans vos motifs d'action, en somme, que vous considérez l'homme comme de la matière, une pierre ou un vulgaire animal sans âme (à moins que vous admettiez qu'il en ait une, mais qu'il la laisse chez lui lorsqu'il part pour son travail) alors que venez-vous faire ici, avec ces considérations de religion catholique, synonyme de charité, d'entraide fraternelle, vous l'admettez vous-même tacitement. Servez-vous donc exclusivement de vos armes.

Ah! mais nous voyons votre jeu: faire chanter des messes le jour de la Fête du Travail, reproduire des extraits d'annales missionnaires sur la première page de votre journal, et sur la deuxième page, dénigrer nos prêtres de la façon la plus injuste. Pro-catholique au Canada, pro-bouddhiste en Chine, pro-mahométan en Arabie, propaïen en Afrique, internationaliste partout. Ce sont bien là vos stratagèmes.

Et vous, Socius, vous suivez bien les directives de votre école. Vous êtes dans le ton, suffisamment hypocrite, également monstrueux. Vous faites le jeu de puissances étrangères en mal de se servir des organisations telles que la vôtre pour préparer le terrain dans lequel poussent les idées qui conduiront l'humanité à la révolution universelle, au Grand Soir Rouge.

Si tel est votre cas, je vous plains. Vous dévouer pour une cause ennemie de celle que vous désirez défendre; c'est regrettable.

ROLAND LEMIRE,
du secrétariat des Syndicats ouvriers nationaux catholiques des Trois-Rivières.

S. Em. le cardinal Innitzer

Des journaux canadiens ont reproduit une nouvelle publiée d'abord dans le "Daily Herald" de Londres d'après laquelle le cardinal Innitzer songeait à rompre avec Rome pour fonder une Eglise nationale, patronnée par le Fuhrer. Mis au courant de cette nouvelle, le cardinal archevêque de Vienne a fait entendre aussitôt une énergique protestation. "Rien ne peut justifier un tel mensonge, a-t-il ajouté. Et c'est une de mes grandes tristesses que de recevoir tant de lettres où ma fidélité à Rome est mise en doute".

Les affirmations de la duchesse d'Atholl

(Suite de la 1ère page)
fluence sur l'autorité gouvernementale empêchent cette reouverture.

Après le Congrès de la C.T.C.C. à Thetford-les-Mines

Quelques impressions

Le dix-septième Congrès de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada s'est tenu, cette année, à Thetford-les-Mines, les 11, 12, 13 et 14 septembre. Il a réuni, comme d'habitude, tous les délégués des coins les plus reculés de la province de Québec.

Dès la veille de l'ouverture du congrès, c'est-à-dire le 10 septembre, les délégués arrivaient nombreux à Thetford-les-Mines et présentaient leurs lettres de créance au secrétaire général de la C. T. C. C., M. Gérard Picard.

Ce fut réellement pour les congressistes une agréable surprise ménagée par les autorités religieuses de Thetford-les-Mines, que d'apprendre en arrivant dans cette petite ville minière, que le Primat de l'Eglise canadienne, Son Eminence le cardinal Villeneuve arrivait ce même soir, pour inaugurer et bénir leur congrès. La joie était à son comble dans tous les coeurs des délégués qui se rendirent avec leurs voitures à la rencontre de Son Eminence, jusqu'à Disraeli, à quelque vingt milles de Thetford. M. le curé Pierre Poulin, V.F., s'était chargé d'aller au-devant du cardinal Villeneuve jusqu'à Montréal où, quelques heures auparavant, il était descendu du train de New-York.

A sept heures et quart environ, les cloches de l'église S-Alphonse se mettent en branle, annonçant l'arrivée de Son Eminence. Quelques officiers de police ouvrent le cortège. La fanfare de Thetford, dont la couleur rouge des uniformes des musiciens convient si bien avec la pourpre cardinalice, fait entendre à Son Eminence, les plus belles marches de son répertoire.

De chaque côté de la rue Notre-Dame par où doit passer la voiture de Son Eminence s'est massée une foule qui a hâte d'acclamer et de recevoir la bénédiction du Primat de l'Eglise canadienne.

Le maire et les échevins de la ville de Thetford, les officiers supérieurs de la C.T.C.C., les aumôniers des différents centres de la province, ainsi que les vicaires de la cure de Saint-Alphonse de Thetford viennent lui présenter leurs hommages aussitôt que Son Eminence a quitté sa voiture.

Dimanche, le 11 septembre, c'était le jour de l'ouverture officielle du congrès.

Son Eminence assista à la messe des congressistes, dite à 10 heures par l'aumônier général de la C.T.C.C., M. l'abbé Georges Côté, de Québec. Le prédicateur de la circonstance était M. l'abbé Charles-Omer Garand, professeur au Séminaire de Québec et aumônier des Syndicats patronaux de la même ville.

Son Eminence, à la fin de la messe des congressistes, adressa la parole à ces derniers, leur disant quel intérêt il portait à la classe ouvrière et quel honneur il leur réservait en inaugurant et en bénissant leur congrès.

Après la messe, un banquet préparé et offert gracieuse-

ment par les autorités de la ville, réunissait au manège militaire tous les congressistes, tous les représentants des autorités civiles ainsi que les représentants des compagnies minières de la région. Notons-le en passant, cette présence des patrons qui fraternisent avec leurs ouvriers à la même table, dans une pareille circonstance, réjouit le coeur de tous nos ouvriers congressistes. Cette présence des patrons à côté d'ouvriers à la même table est un gage de bonne entente entre le Capital et le Travail pour l'avenir. Puisse cet exemple de bonne entente être suivi par tous nos employeurs.

Sur la fin du banquet, Son Eminence daigna venir saluer tous les congressistes. C'était le moment des santés, des toasts. A la santé du Pape glorieusement régnant, Son Eminence daigna répondre dans un discours rempli de judicieuses directives puisées aux sources vives des Encycliques des papes. Son Eminence dont l'enseignement dans le domaine des sciences sociales, nous avait déjà donné en maintes occasions, bien des conseils, nous a laissé, ce jour-là, ces deux mots d'ordre: "Occupez-vous moins de politique dans les choses ouvrières et étudiez beaucoup la doctrine sociale de l'Eglise pour être en mesure de former chez vous des chefs convaincus, des vrais militants du syndicalisme catholique."

Les santés du roi, du Canada, de la province, du comté, de la cité, de l'industrie de l'amiante, de la Confédération et de la Fédération de l'amianté furent proposées à leur tour. Il serait trop long de rapporter ici les discours. Qu'il me plaise de souligner les paroles si bienveillantes de l'honorable Norman Rogers et des quatre gérants des mines à l'adresse de tous les ouvriers.

Ces derniers ont fait voir dans leurs discours qu'ils seraient toujours prêts à coopérer avec les Syndicats nationaux, leur assurant leur amitié et leur fidélité.

Après la prise de la photographie de tous les heureux convives du congrès, les délégués se réunirent dans la grande salle du collège pour l'ouverture officielle du banquet sous la présidence distinguée de M. Alfred Charpentier, président général de la C.T.C.C.

Il ne m'appartient pas ici de faire un rapport détaillé de tous les aspects de la question ouvrière, qui furent discutés pendant les séances de ce congrès. Mais ce que je puis affirmer, c'est que les congressistes furent très assidus à toutes les séances et y mirent tout le sérieux qui convenait à de telles assises.

Ce congrès de Thetford marquera une étape dans les réformes sociales que les délégués de tous les centres ont préconisées, après les avoir étudiées et discutées sérieusement.

Puissent ces réformes sociales être bien accueillies par nos gouvernants lorsqu'elles leur seront présentées par la Confé-

(Suite à la page 7)

LA VIE LITTÉRAIRE

M. Henri Ghéon

Depuis le "Mystère de la Messe" de Québec et le "Jeu de Saint-Laurent du Fleuve", M. Henri Ghéon est devenu l'ami des Canadiens français. A tous il impose le prestige d'une grande personnalité. En lui les écrivains admirent et veulent imiter un homme pour qui le christianisme a été le point de départ d'une production littéraire orientée et sûre de sa voie. Dans ses livres, les philosophes découvrent vite un thomiste formé à l'école de Jacques Maritain. A l'audition de ses pièces, tous les travailleurs reconnaissent un auteur "qui parle et qui rit comme eux". Enfin, au cours de sa vie de tous les instants, les catholiques voient en lui un apôtre ardent, puisant sans cesse dans ses convictions intimes de nouvelles ressources de conquête.

Tous sans exception seront donc intéressés par le numéro spécial de la revue "Mes Fiches", sur Henri Ghéon, puisqu'il le présente successivement sous tous les aspects. D'abord une biographie, puis une synthèse sur le lieutenant de vaisseau Dupouey, celui qui déclancha la conversion de Ghéon, et une autre sur Jacques Copeau, à qui notre dramaturge doit beaucoup de ses idées sur le théâtre, en particulier celle-ci qu'il répète souvent et à juste titre: "Il n'y aura de théâtre véritable que le jour où l'homme de la salle murmurer les paroles de l'homme de la scène en même temps que lui et du même coeur que lui." Les deux pages suivantes nous découvrent le chrétien par une synthèse de l'Épilogue de l'"Homme né de la guerre", ce volume où Ghéon a raconté lui-même sa conversion. Puis deux autres fiches nous livrent un peu de ses idées sur les arts. Et nous abordons Ghéon dramaturge. On trouvera là un aperçu de ses théories en la matière; un historique des Compagnons de Notre-Dame et de son oeuvre en général, et enfin, une page sur les réactions des critiques dramatiques devant le genre de ses pièces. Cette livraison de "Mes Fiches" se termine par trois aspects de l'homme moins connus peut-être, mais non moins remarquables: le poète, Ghéon et la musique, le romancier. Car Ghéon a fait de nombreux poèmes; on en trouvera de délicieux dans son recueil: "Foi en la France", dans le domaine musical; il a un volume de maître intitulé: "Promenades avec Mozart"; il a un roman: "Les jeux de l'enfer et du Ciel", oeuvre remarquable par sa psychologie de la conscience chrétienne, type semble-t-il du vrai roman chrétien, qui, s'il décrit la vie (et à cause de cela s'adresse aux adultes et non pas aux enfants), n'en retient pas que le vice, mais sait voir aussi la vertu et la mettre en pleine lumière...

Ce numéro spécial de "Mes Fiches" complète heureusement tous ces renseignements précieux par une magnifique photographie de M. Ghéon.

Lire ces pages nous fera mieux apprécier et mieux aimer l'un des plus grands hommes de notre temps, l'un de ces "cinq ou six vivants de qui l'on peut

(Suite à la page 7)

A PROPOS DU CINQUANTENAIRE DE LA CONFEDERATION
DES SYNDICATS CHRETIENS DE BELGIQUE

Perspectives d'avenir du syndicalisme

par Marcel Laloire, collaborateur à la revue "La Cité chrétienne"

(Suite du numéro précédent)

On s'aperçoit, à la lecture de leurs commentaires et de leurs études de jurisprudence, que la France s'oriente, grâce à ses légistes et à ses juristes, vers une réglementation nouvelle et, après tout, fort cohérente des rapports sociaux. Une des pièces maîtresses de cette nouvelle réglementation est la cour supérieure d'arbitrage dont la première audience s'est tenue le 9 mai de cette année. Cette juridiction, appuyée sur le conseil d'État, a pour tâche essentielle de "dégager les principes d'une jurisprudence concernant les rapports collectifs des groupes professionnels qui restaient jusqu'ici, comme les différends auxquels ils peuvent donner lieu, hors du champ d'application des procédures contentieuses". Un commissaire du gouvernement, indépendant du parquet, siège à cette cour comme au conseil d'État, avec une mission analogue. Dans un litige qui portait sur l'interprétation d'une convention collective, le commissaire du gouvernement a abordé la question encore controversée de la nature juridique des conventions collectives: sont-elles des contrats au sens du droit civil ou des règlements? Sa réponse embarrassée témoigne de l'incertitude dans laquelle se trouve encore le droit. A l'origine, la convention collective avait nettement le caractère d'un contrat de droit privé: ses effets sont limités aux parties contractantes, elles prennent fin par l'échéance du terme prévu; elles peuvent être dénoncées, comme tout contrat, par les parties. Et, cependant, une loi nouvelle en France (la loi du 24 juin 1936) leur a donné un tout autre caractère: elles ne peuvent être rédigées que par certaines organisations représentant les parties et selon une procédure particulière; elles doivent contenir certaines clauses, elles peuvent être étendues par un arrêté ministériel à toute la profession et s'imposer par voie réglementaire à des non-contractants; un décret-loi du 3 mai 1938 sanctionne même par une amende pénale les conventions ainsi étendues. Contrat ou règlement? droit privé ou droit public? tantôt l'un tantôt l'autre? le commissaire du gouvernement hésite: contrat dont les effets peuvent devenir réglementaires, règlement dont la source est contractuelle. Quoi qu'il en soit, à travers ces balbutiements, on voit se substituer un droit nouveau au vieil édifice individualiste-libéral.

Cette controverse juridique, certes n'est pas sans conséquences pratiques. Mais au-delà de cette discussion sur leur nature juridique, ce qui nous intéresse ce sont les effets des conventions collectives. Elles rétablissent, nous l'avons vu, l'égalité entre les deux parties du contrat de travail; elles transforment en rapports de droit les rapports de force qui s'étaient établis entre le patronat et le travail; à la réglementation individuelle des conditions du travail fait place une réglementation collec-

tive: la convention collective se superpose au règlement individuel. Et tout cela même — comme chez nous — en l'absence d'un statut légal des syndicats et des conventions collectives.

Nous sommes loin du syndicat purement revendicatif. Les syndicats négocient avec les organisations patronales; leurs représentants se retrouvent régulièrement avec les représentants patronaux dans les commissions paritaires, dans les institutions de conciliation et d'arbitrage, dans les conseils, commissions et offices institués par le gouvernement. Il n'est plus exclusivement question de salaires dans ces organismes paritaires; on y débat des problèmes bien plus étendus et jusqu'aux difficultés techniques que rencontrent les chefs d'entreprise. Il arrive même que la commission paritaire s'attache à l'étude de la situation générale de la profession et se mette d'accord sur les mesures à proposer, de commun accord, aux pouvoirs publics pour la sauvegarde de cette profession. Le bien commun professionnel rapproche les adversaires de la veille. Tous les patrons ne se laissent pas entraîner dans cette voie: pour certains d'entre eux, le domaine économique est un domaine réservé, qui ne regarde qu'eux seuls, dans lequel ils ont seuls autorité.

Comment concilier le respect de l'autorité patronale avec ces tendances nouvelles? Car l'autorité patronale est, incontestablement, nécessaire. Le chef d'entreprise, qu'il soit le fondateur et le propriétaire de l'entreprise, ou le porte-parole du conseil d'administration de la société, a la responsabilité de l'affaire; il engage ses capitaux et ceux de ses mandants, il a le souci et le risque, il lui faut prévoir, négocier, étudier, désigner de bons collaborateurs. Une bonne entreprise suppose un chef, ce chef doit avoir l'autorité suffisante. Pourrait-il discuter, à tout moment, avec ceux qu'il dirige, soumettre ses décisions à leurs délibérations? Ce n'est pas possible. Comment faire?

La voie me paraît être indiquée par Detœuf: s'il est utile que le patron provoque les avis de son personnel, il doit garder la direction indiscutée. Mais, en dehors de l'affaire, sur le plan de la profession, les questions d'ordre général intéressant directement ou indirectement les salariés doivent être discutées entre représentants des diverses parties, patrons, techniciens, employés et ouvriers. Comme elles sont alors traitées de la même façon par les entreprises concurrentes, les difficultés que pourrait craindre un patron isolé sont moins pressantes.

Un écrivain anglais, M. P. Ford, se demandait quelle était la plus profonde des deux revendications de notre époque: "plus d'égalité ou plus de sécurité", et il répondait que le développement de toutes les formes d'assurance dans toutes les classes témoignait en faveur du besoin de sécurité. C'est l'insé-

curité et l'instabilité de leur sort qui caractérisent essentiellement la condition des prolétaires; cette insécurité et cette instabilité sont allées en s'aggravant dans la mesure même du développement de l'industrie et du machinisme. Il n'y avait rien, peut-être, de plus inhumain que cette perpétuelle angoisse, cette menace perpétuellement suspendue sur leurs têtes d'être éliminés du travail, cette incertitude du lendemain, dans lesquelles devaient vivre les travailleurs.

Le syndicalisme en négociant et en signant des conventions collectives avec les patrons a rendu plus de stabilité aux travailleurs, en même temps qu'il les encourageait à épargner et qu'il créait pour eux des services d'assurance contre le chômage. M. Pauwels a pu dire avec raison que "le syndicalisme a humanisé le capital".

Mais son évolution est bien loin d'être terminée.

Au congrès que la C. S. C. tenait à Hasselt les 15 et 16 août 1936, son actif président, M. Henri Pauwels, définissait en ces termes les tâches nouvelles du syndicalisme: "Nous sommes orientés vers un syndicalisme nouveau, nouveau dans son esprit, nouveau aussi dans ses méthodes et dans son activité. Jusqu'ici, en effet, les syndicats n'ont eu qu'une mission: représenter les travailleurs et, par le fait même, leur action fut exclusivement sociale et revendicative. Dans l'Economie nouvelle, ils représentent encore, à coup sûr,

les intérêts des travailleurs, mais, participant à l'autorité professionnelle, ils représenteront également celle-ci dans une certaine mesure et, dès ce moment, dans une large mesure, leur activité deviendra économique. De leur état de subordination, les travailleurs accéderont au plan de la collaboration en droit et en fait".

Cela suppose un syndicalisme puissant, suffisamment représentatif, discipliné, bien dirigé et libre. Libre à l'égard de l'Etat et libre à l'égard des employeurs. Une organisation syndicale plus ou moins sous la coupe du patronat ne peut plus remplir les fonctions que nous avons dites: représenter les travailleurs, rétablir dans l'entreprise l'égalité qui avait été rompue au profit du capital. Un syndicat patronal, entendons par là un syndicat de salariés fondé et contrôlé par les patrons et dirigé par des hommes manœuvrés par les patrons n'est pas un syndicat, c'est tout juste le contraire d'un véritable syndicat. Il en est de même d'un syndicat monopolisé par l'Etat. Du syndicat patronal comme du syndicat étatisé, on peut dire qu'ils sont également des "contre-syndicats", en ce sens, comme le remarque Fr. Perroux, qu'ils empêchent que s'établissent des tensions et des équilibres nécessaires. Et je voudrais sur ce point reprendre le raisonnement de l'éminent professeur à la faculté de droit de Paris.

"Le syndicat libre corrige l'inégalité qui, en régime capi-

taliste, existe entre employeurs et travailleurs salariés. Comme l'employeur dispose le plus souvent de réserves, connaît le marché et en prévoit les fluctuations, c'est-à-dire bénéficie d'avantages inhérents à la forme de la production, il y a une position de puissance dans la négociation et la conclusion du contrat de travail. Les travailleurs compensent leur état de moindre résistance en se groupant. Il est clair que pour avoir cet effet compensatoire le groupement doit être libre. S'il l'est, les travailleurs prennent les positions, adoptent les tactiques désignent les chefs, manient les armes qu'ils estiment le plus propres à leur conférer une puissance égale à celle du partenaire." Et, plus loin, il ajoute: le syndicat "représente et défend les intérêts économiques de ses membres. C'est à lui qu'ils doivent la journée de travail moins lourde, le salaire moins chiche, l'usine mieux aménagée, le bureau plus spacieux. Il protège les minorités souffrantes du travail: les plus humbles, les plus petits. Il dresse autour d'eux des institutions-boucliers et des présences fraternelles. Le contrat collectif, où se rencontrent l'avantage des négociations libres et la garantie du groupe ordonné, fixe un cadre minimum dans lequel les contrats individuels gagnent en sécurité et en continuité..." Il exerce une fonction largement humaine. Mais il ne peut réellement l'exercer que s'il est libre.

(Suite à la page 7)

Tableau des assemblées des Syndicats, 1231 rue Demontigny

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Menuisiers Pressiers de journaux B. Exé. des cordonniers Exécutif employés d'hôpitaux Pressiers de ville	Maîtres-barbiers Conseil de Construction Charpentiers en fer Empl. de la Cité	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Conseil d'imprimerie Gantiers Machinistes Plombiers Terrassiers - manoeuvres Cordonniers de boutique	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été) Portes et châssis	Briqueleurs Plâtriers et finisseurs en ciment Tailleurs de pierre
Employés barbiers Peintres B. Exéc. des cordonniers Lateurs en bois Opératrices et bloqueurs de gants fins Textile	Exécutif des Tramways Fonctionnaires municipaux Tressers (finisseurs d'empeignes).	Monteurs Nos 1 et 7 Auto-Voiture Cuir à semelles Machinistes Distributeurs de pain Tressers (finisseurs d'empeignes)	Conseil Central Maréchaux ferrants et forgerons	Plâtriers et finisseurs en ciment Employés d'hôpitaux Tailleurs de gros gants
Menuisiers Industrie du journal: adressographes expéditeurs distributeurs B. Exéc. des cordonniers Exécutif employés d'hôpitaux Pressiers de ville	Conseil de construction Charpentiers en fer Empl. de la Cité	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Typos Relieurs Machinistes Plombiers Terrassiers-manoeuvres. Cordonniers de boutique	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été) Syndicat des employés de Tramways, section des chauffeurs d'autobus. Portes et châssis Bureau dir. Caisse pop.	Briqueleurs Plâtriers et finisseurs en ciment Lattes métal. Tailleurs de pierre
Fédération de l'imprimerie Peintres B. Exéc. des cordonniers Lateurs en bois Techniciens en prothèse orale Textile	Syndicat des Tramways Tressers (finisseurs d'empeignes).	Distributeurs de pain Auto-Voiture Monteurs Nos 1 et 7 Tressers (finisseurs d'empeignes) Cuir à semelles Machinistes et opératrices Chapeaux Opérateurs et opératrices de gros gants	Conseil Central	Plâtriers et finisseurs en ciment
B. Exéc. des cordonniers.		Monteurs Nos 1 et 7 Machinistes		Plâtriers et finisseurs en ciment

Note: Le Syndicat des boulangers, section de l'intérieur, se réunit le 2e et 4e samedi.
Syndicat du Textile, le dernier mercredi de chaque mois.
Association des Postes (au Bureau de Poste) le 3e samedi.
Assemblée générale des cordonniers le dernier mercredi de chaque mois.

Les syndicats ouvriers nationaux catholiques

Conférence prononcée par le président général de la C. T. C. C. au Lac Couchiching, le 13 août 1938

Ce fut pour moi un grand honneur d'avoir été invité à prendre part à cette réunion d'études tenue sous les auspices du "Canadian Institute on Economics and Politics"; mais je considère qu'il est de mon devoir de rendre le service demandé.

L'Institut, et le Conseil national de la Y.M.C.A., qui en est l'auteur, doivent être félicités d'avoir choisi, pour les assises de cette année, le thème suivant: "Le problème de l'Unité canadienne". Inévitablement, l'un des sujets découlant d'une telle enquête, était le "Travail et son unionisation". Ce sera pour moi un vif plaisir de faire ma quote-part en développant devant vous les différents aspects de ce problème de plus en plus important.

Comme on le pense bien, j'effleurai les principes, les méthodes et les activités des syndicats ouvriers catholiques et ce à quoi ils tendent. Ceci me procurera l'opportunité d'exposer contrairement à l'opinion générale, de quelle façon le mouvement catholique du travail fait du bon ouvrage en vue de promouvoir l'unité canadienne et cela par une réglementation constructive des questions nationales du travail.

La première union catholique dans le pays fit son apparition à Chicoutimi en 1907, dans la région du Lac Saint-Jean. Ce furent là les débuts de notre mouvement qui après 31 ans d'existence, s'est propagé dans 55 villes et cités de par la province de Québec, et qui a aussi germé à Ottawa, Ontario. Sans aucun doute l'Eglise catholique fut pour quelque chose dans son éclosion et depuis dans son expansion. Il englobe maintenant quelque 50,000 membres. Les autorités ecclésiastiques, le Pape et les évêques de cette province, furent inspirés, en suscitant l'unionisme catholique, par des motifs surtout philosophiques et religieux. D'autres motifs cependant n'ont pas moins inspiré les ouvriers canadiens-français qui depuis lors se sont enrôlés en si grand nombre dans les Syndicats catholiques: comme par exemple, depuis la guerre mondiale, la rapidité du développement de l'industrie dans notre province en regard des tristes conditions des travailleurs et du manque d'organisations ouvrières, les unions internationales se limitant à organiser certaines industries et étant impuissantes à organiser les districts ruraux et semi-ruraux. L'impuissance de ces dernières venait du fait de leur inspiration américaine et de tout ce que ce mot éveilla dans l'esprit de la masse des ouvriers canadiens-français. Leur incompatibilité facilita rapidement le développement rapide du syndicalisme catholique.

Consolidé dans la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada Inc., laquelle fit son apparition en 1921, le syndicalisme catholique, depuis, se rapproche peu à peu du vieil unionisme, délaisse son esprit de race, emploie des méthodes plus radicales, quoique honnêtes, tout en conservant ses caractéristiques propres. De plus son but s'est étendu plus loin par rapport aux relations externes avec les différents gouvernements et les autres organisations ouvrières. Pour prouver ceci j'exposerai quelle juste idée l'on doit se faire au sujet des Syndicats catholiques et pour y arriver je développerai séparément leurs trois aspects suivants au point de vue économique, national et catholique. En même temps, et cela pour mieux faire voir leur mentalité, je m'efforcerais de réfuter les pré-

jugés qu'on oppose à leur développement, préjugés qui laissent bien des gens sous une fausse impression et malheureusement leur fait croire à l'isolement des Syndicats catholiques du Québec. Aussi dans les lignes qui vont suivre j'essaierai d'expliquer comment, selon moi, peuvent être réalisées harmonie et unité au sein du travail organisé canadien.

Aspect économique

Qu'entend-on par Union ouvrière? Un moyen par lequel l'ouvrier protège ses droits naturels, défend son bien-être économique et cherche à promouvoir en général ses intérêts professionnels ou industriels.

Le droit au travail, le droit à la stabilité de l'emploi, le droit de discuter ses conditions de travail, le droit à un salaire minimum-vital, le droit de posséder sa maison, et de s'assurer un bien-être pour l'avenir: tous ces droits sont naturels par essence et que possède chaque ouvrier mais qu'il ne peut pas exercer à moins que ce ne soit par les organisations ouvrières et à l'aide de la législation.

Par conséquent si ces droits finissent par être reconnus et graduellement à produire des résultats, ils deviennent des intérêts économiques et sociaux que l'organisation ouvrière saura mieux sauvegarder. Les Syndicats catholiques visent, tout comme les autres unions, et cela de façon plus compréhensive, à amener à un juste niveau le bien-être économique et social, non seulement de ses membres, mais aussi des travailleurs de tout métier ou industrie et ceci par l'extension juridique des conventions collectives de travail, une loi qui est leur cru dans la province de Québec. Car, le but même des unions ouvrières, — et ceci s'applique aux Syndicats catholiques — consiste, comme l'écrivait si bien le Pape Léon XIII, "dans l'accroissement le plus grand possible, pour chacun, des biens du corps, de l'esprit et du patrimoine familial". Quoique plus loin il dise que "leur but principal est surtout dans l'amélioration du côté moral et religieux" ceci implique que l'amélioration de la condition matérielle de leur vie permettra d'atteindre ce but supérieur. Une preuve irréfutable de leur fin économique ce sont les réformes ouvrières que préconisent les Syndicats catholiques depuis plusieurs années et parmi lesquelles j'énumère les principales:

"Uniformisation dans tout le pays de certaines lois ouvrières qui ont une portée nationale ou internationale, comme le règlement des heures de travail. — Organisation progressive des assurances sociales à base contributive. — Primat du salaire sur les dividendes. — Salaire vital proportionné à la famille moyenne. — Expérimentation prudente des allocations familiales en tenant compte du problème rural. — Allocation aux mères nécessiteuses. — Apprentissage obligatoire. — Création d'un Conseil provincial du travail. — Code du travail. — Magistrature du travail. — Organisation corporative de la profession. — Retour de la mère au foyer. — Initiatives publiques et privées qui faciliteront à l'ouvrier l'accès à la propriété. — Parmi d'autres de non moindre importance et dont il n'est pas fait mention, je dois citer: pensions de vieillesse, salaire minimum aux "journaliers", et extension juridique des contrats collectifs: trois autres réformes prônées par les Syndicats Catholiques qui sont maintenant devenues lois". Les Unions ouvrières catholiques, qu'on ne l'oublie pas, ne

sont pas des associations religieuses mais plutôt des associations civiles. Elles sont constituées dans l'Etat et non dans l'Eglise, et leur fin naturelle est la défense des intérêts professionnels de ses membres. Leur caractéristique tient du fait que le syndicat catholique se rend compte que les revendications de sa profession et les décisions de son syndicat doivent être imprégnées d'esprit chrétien. Leur préférence, lorsque la chose est possible, pour l'unionisme industriel, est une preuve additionnelle de leur valeur économique comme association civile.

Je crois vous en avoir assez dit sur l'aspect économique pour avoir dissipé le préjugé qui soutient que les Syndicats Catholiques ne sont pas des organisations économiques.

Aspect national

Vous n'êtes pas sans avoir remarqué que la plupart des revendications ouvrières qui précèdent ont une portée générale et qu'elles ne peuvent être mises en pratique si elles ne sont pas à base nationale. C'est pourquoi vous devez admettre que l'appellation "national" pour nos syndicats a une portée bien différente de celle qu'on lui donne habituellement.

"La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada croit que c'est un non-sens, une faute économique, une abdication nationale et un danger politique que d'avoir au Canada des syndicats relevant d'un centre étranger qui n'a ni nos lois ni nos coutumes, ni notre mentalité, ni les mêmes problèmes que nous. Elle croit que le travail syndiqué canadien doit être autonome, régler seul ses propres affaires et ne pas se noyer dans une masse syndicale où ses initiatives sont impuissantes, sa volonté inefficace et sa vie propre impossible".

Cet exposé officiel de principes au sujet du but de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada ne met pas à part la province de Québec. On peut cependant dire qu'elle s'applique à un plus haut degré à cette province qu'aux autres par le fait que Québec se distingue par bien des particularités. Cependant nous gardons la déclaration ci-dessus comme fondamentalement vraie pour tout le pays tant au point de vue économique que politique.

La production dans un pays dépend d'abord de l'économie nationale. Les problèmes se rattachant à notre propre consommation, ceux de l'exportation comme de l'importation et les moyens de régler ces problèmes tels que: taxes de ventes, frais de douanes, échelle des différents tarifs, conditions de travail, etc., constituent notre économie nationale. La prospérité dépend surtout d'une saine économie nationale.

Toute industrie comprend métiers et professions exercés d'une part par les employeurs, et d'autre part par les employés; métiers et professions qui sont le gagne-pain pour chacun de ces deux groupes de producteurs. Malgré que les employeurs et les employés aient des intérêts distincts dont peuvent s'occuper séparément chaque groupe, ils ont aussi des intérêts professionnels communs qui ne peuvent être transigés que par une coopération soit nationale ou provinciale en accord avec les besoins des métiers et industries concernés.

Donc en autant que la production industrielle est concernée dans notre pays, l'économie nationale devient en quelque sorte une question d'ordre politique qui peut ne pas excéder les limites d'une province, mais qui peut s'étendre à deux et même plus que deux provinces et même peut embrasser le pays tout entier. On ne peut pas nier alors que les relations industrielles entre Capital et Travail doivent être gouvernées en vertu des mêmes nécessités de fait. Les hommes politiques au provincial et au fédéral peuvent de beaucoup contribuer à déterminer et à coordonner ces relations industrielles. Tel est le sens national dont sont imprégnés les Syndicats Catholiques. Ils ont l'ambition de voir cette coordination devenir une réalité. Elle le deviendra réellement, dans le domaine du

travail, quand auront été abolis les obstacles qui, actuellement, empêchent le travail canadien d'être autonome. En attendant ce jour, et cela même dans la situation actuelle, les chefs du syndicalisme catholique croient à la possibilité de l'harmonie dans la diversité.

Nombreux sont ceux qui, mal renseignés sur notre mouvement, nient la possibilité d'une telle harmonie parce qu'ils prêtent aux unions catholiques un but de race plutôt qu'un caractère national, et aussi qu'elles n'auraient, d'après eux, comme fin unique, que le maintien des traditions du Canada français. Erreur! La vérité est plutôt qu'elles se dépeignent en faveur de tous les travailleurs catholiques dans ce pays, tout comme la sauvegarde des intérêts de tous les chrétiens de cette contrée est encore la pure vérité.

Il y en a même qui vont jusqu'à dire que les Syndicats catholiques "barrent la route à la naissance d'un mouvement ouvrier national, qu'ils sont impuissants et resteront impuissants à s'unir à d'autres unions tant qu'ils seront sous la domination des ecclésiastiques". Objection qui ne s'applique pas du tout à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. En effet, détruisant cette fausse assertion, à plusieurs reprises des ententes ou cartels temporaires ont été conclus entre notre Confédération, ou une de ses sections, et entre tantôt les unions internationales tantôt les unions nationales. Et les ententes passées ne sont que le prélude d'une plus étroite coopération ouvrière dans le sens de l'unité syndicale et de l'unité canadienne.

Aspect catholique

Voyons maintenant pourquoi le facteur religieux intervient dans nos syndicats. C'est parce que la neutralité religieuse officielle dans toutes les unions antérieures avait donné lieu à des théories matérialistes et à des tendances socialistes lesquelles constituaient un danger pour la Foi catholique et pour la Société.

Telle était la constatation de l'Eglise catholique il y a cinquante ans de par le monde. Il est clair que dans notre pays ceci se manifesta plus particulièrement dans la province de Québec. En réalité, dans ces temps reculés, et — surtout il y a une vingtaine d'années, les ouvriers canadiens-français aussi bien que tous les autres ouvriers croyaient — et les employeurs de même — que les intérêts des employeurs et des ouvriers étaient opposés, que ces derniers étaient ennemis-nés et que la lutte des classes entre eux était inévitable et irrémédiable. Un tel état d'esprit était la résultante du libéralisme économique immoral qui a agité le monde depuis au delà de 150 ans.

De 1891 à nos jours, les encycliques pontificales fulminent contre cette fausse doctrine par des enseignements moraux et sociaux puisés dans les principes chrétiens. Les catholiques se doivent de pourchasser cette fausse doctrine. Les ouvriers catholiques (surtout ceux qui sont enrôlés dans les syndicats catholiques) reçoivent une conception exacte des intérêts économiques des employeurs et des employés, apprennent que ces intérêts ne sont pas opposés mais seulement différents de même que patrons et ouvriers sont liés par de mutuels intérêts professionnels. Ils apprennent que Capital et Travail ont des droits et des devoirs réciproques, que les actions humaines des groupes aussi bien que des individus relèvent du tribunal de la conscience, enfin que la justice et la charité chrétiennes sont deux règles obligatoires. Ils y puisent la juste conception de la collaboration des classes au moyen des contrats collectifs, de la conciliation et de l'arbitrage. Il leur est enseigné que les grèves, quoique permises comme dernier ressort, et cela moyennant certaines conditions pour être licites, doivent être considérées comme un mal social dont la société doit chercher à se délivrer par des relations professionnelles étroites et stables sous la tutelle de l'Etat

et, par excellence, le relèvement moral du Capital et du Travail.

Il faut admettre qu'il est des unions neutres qui adhèrent plus ou moins aux enseignements ci-dessus. C'est là un des heureux résultats de cette même doctrine. Principes qui, cependant, pourraient être plus parfaitement mis en pratique par les Unions catholiques là où elles pourraient s'organiser. Tel fut précisément le désir du Saint-Siège, surtout depuis 1913, que les Syndicats catholiques "devraient être établis et favorisés de toute manière dans les contrées catholiques, dans toutes les autres régions partout où il paraîtra possible de subvenir par eux aux besoins divers des associés". (Singulàri Quadam). C'est pourquoi depuis lors l'unionisme catholique se propagea si rapidement au travers de la province de Québec, et les ouvriers qui en ont joint les rangs ont vu leurs besoins divers satisfaits.

Le fait de voir des aumôniers guider les Syndicats catholiques au point de vue spirituel et moral porte certaines gens à crier à la domination du clergé. Aussi plusieurs affirment "pratiquement inutile l'espoir qu'entretient le travail organisé du Canada de trouver une base commune d'entente sur des questions où, en vue du progrès, ils devraient faire bloc solide".

Le rôle des aumôniers est celui de conseillers et non de contrôleurs. Ils ne s'immiscent pas dans les affaires propres aux unions, c'est-à-dire: l'étude des voies, des moyens et des plans d'action en vue d'améliorer leurs intérêts professionnels et temporels.

En 1928 et aussi durant le dernier hiver, nos Syndicats catholiques s'unirent aux unions internationales de la province de Québec sur la question de la loi des accidents de travail. L'hiver dernier encore, une union conjointe temporaire se fit pour protester contre deux bills absolument nuisibles aux organisations ouvrières. Sur plusieurs commissions publiques nos représentants ont siégé aux côtés de ceux des unions internationales. Pour Montréal, il est des contrats collectifs de travail dans les industries suivantes qui sont signés conjointement depuis 1934: confection pour hommes, la construction, l'industrie de la chaussure et celle de l'imprimerie. Dans ses demandes de réformes législatives au Fédéral la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada Inc. s'est présentée une fois avec le Congrès Pan-Canadien du Travail et une autre fois avec la Fédération canadienne du Travail. En 1937, des tentatives furent faites, dans l'industrie du bas façonné, en vue d'un cartel entre nos Syndicats et l'union nationale de l'Ontario affiliée au Congrès Pan-Canadien du Travail. En dernier lieu un cartel vient de se conclure, le mois dernier, entre notre Fédération catholique nationale du Textile et le Conseil national du Textile affilié aux Unions Fédérales des Ouvriers unis du Textile.

(Suite à la page 6)

Achetez les gants faits par



IMPR. ALLIÉS SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX MONTREAL CAN.

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, ad.

Les Syndicats ouvriers nationaux catholiques

(Suite de la page 5)

Détruisant les fausses accusations contre notre mouvement les faits que je viens d'énumérer ne prouvent-ils pas assez la possibilité d'entretenir de fortes espérances que le Travail Canadien peut trouver un terrain d'entente dans l'intérêt de l'unité quand le progrès le commande?

Protection aux non-catholiques

Mais plusieurs demanderont quelle protection les non-catholiques peuvent trouver dans nos Syndicats Catholiques?

D'abord admettons que leur grand nombre fait déjà partie d'autres unions dans notre province. Très peu de non-catholiques ont joint nos rangs et cela dans quelques industries seulement. Pas un d'entr'eux n'a été forcé de se joindre à nous même là où l'"atelier fermé" est en force. Les raisons de conscience sont respectées. Cependant, la plupart de ceux qui, de leur plein gré, sont devenus nos membres appartiennent à nos syndicats de Montréal, et, dans un moindre degré, à nos syndicats de Hull, d'Ottawa, de Sherbrooke et de quelques autres villes des Cantons de l'Est. Les non-catholiques sont tous satisfaits de leur titre de membre, soit comme membre-adjoint ou régulier. Un "membre-adjoint" n'a pas droit de vote et n'est pas éligible aux charges. Peu importe le cas, les non-catholiques qui se joignent aux Syndicats Catholiques ne sont pas assez nombreux pour s'organiser à part et demandent en conséquence à se joindre à nous. Dans n'importe quel métier en dedans ou en dehors de nos unions ils sont assurés d'être protégés.

La loi des conventions collectives de travail, en vigueur depuis 1934 dans la Province de Québec, rend plus efficace cette protection car un contrat collectif de travail signé en vertu de cette Loi est rendu obligatoire à toute la profession dans un certain territoire ou même à toute la Province.

L'atelier fermé

Dès leur apparition, toujours les Syndicats Catholiques ont proclamé le droit qu'a un ouvrier de joindre l'Union de son choix, mais graduellement ont eu recours à la politique de l'Atelier Fermé. Comme pour les autres unions ils l'ont trouvée nécessaire, sinon toujours indispensable, pour renforcer et rendre une organisation plus efficace. Ils le considèrent comme le moyen propre à assurer le rôle stabilisateur du marchandage collectif. Encore plus nous considérons que la fin ultime de l'atelier fermé est d'amener l'ordre dans la profession par rapport aux conditions de travail, en commençant au moins par les endroits où l'atelier fermé est déjà en force. Mais jamais nous n'avons usé de contrainte pour forcer les employeurs à l'établir dans leur établissement. Nous avons toujours procédé par persuasion pour induire les employeurs à l'adopter et pour s'assurer leur collaboration constante.

Incontestablement, dans bien des cas, l'atelier fermé est une condition vitale à l'existence d'une union ouvrière, mais d'aucuns commencent à croire, qu'à partir de maintenant, dans la Province de Québec, l'atelier fermé est moins nécessaire qu'avant à établir l'ordre au sein d'une profession, parce que ceci est le propre résultat, et de façon plus accusée, en vertu de l'action même de la Loi des Conventions Collectives.

Cependant, en vue du plus haut intérêt de l'unionisme et en vue du développement futur de la politique de l'atelier fermé dans l'industrie, les Syndicats Catholiques souhaitent le temps où le droit qu'a chaque ouvrier d'appartenir à l'union de son choix sera loyalement reconnu et afin qu'il y ait coopération entre les différentes unions dans une industrie de façon à en compléter l'unionisation.

Il n'est peut-être pas si éloigné le moment où l'exemple de coopération entre le syndicalisme catholique et non-catholique qu'on trouve en Hollande sera suivi dans notre pays; pas plus qu'on ne peut dire ce que l'avenir nous réserve par rapport aux possibilités de développement d'un plus vaste mouvement syndical chrétien au Canada.

Attitude en politique

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada reste neutre au point de vue politique. D'ici le jour où la représentation politique sera à base professionnelle la C.T.C.C. souhaite l'adoption des réformes qu'elle demande par le parti politique qui manifeste le plus de sincérité dans ses promesses et cela ne se peut voir que le jour où il occupe le pouvoir. La C.T.C.C. ne peut pas se lier au sort d'aucun parti politique; elle a toujours besoin de la collaboration du parti qui gouverne. Elle peut le combattre sur les points où il refuse de collaborer sans toutefois se lier avec l'opposition officielle du gouvernement. Cette règle, néanmoins, n'entraîne nullement le libre exercice de leurs droits de citoyen à tous les syndiqués catholiques. Le rôle de la C.T.C.C. est d'élaborer la législation demandée par l'ensemble des travailleurs catholiques du Canada et de travailler à la faire adopter par l'Etat.

Conclusion

Et maintenant après avoir souligné devant vous les principaux problèmes du Mouvement Ouvrier Catholique National en ce pays, dois-je lui faire pardonner d'avoir divisé, et par le fait même affaibli, comme on le prétend, l'expansion du syndicalisme professionnel dans le Québec et le Canada, ou ne devrais-je pas plutôt crier bien haut l'immense service que le syndicat catholique a rendu à tous les ouvriers de notre province et par le fait même sa réelle utilité pour la population ouvrière tout entière du Canada?

La réponse à cela est facile! D'abord les Syndicats Catholiques ont été organisés dans un nombre imposant d'industries et métiers, et dans autant de villes et cités, et dans lesquelles industries et villes aucune union d'aucune sorte n'avait jamais été formée; résultat: c'est que le Travail Organisé en général dans Québec s'est accru de beaucoup. Quant aux conditions économiques un beaucoup plus grand nombre d'ouvriers en ont bénéficié. Ce résultat a été particulièrement remarqué, dernièrement, par la force croissante et plus agressive de nos Syndicats soutenus qu'ils sont par la nouvelle législation ouvrière dont ils se sont faits les champions.

Je ne crains absolument pas d'affirmer que le salut économique de la masse des ouvriers Canadiens-français viendra en définitive plus particulièrement de l'action professionnelle et législative de ces mêmes syndicats. Le rôle de ces derniers est appelé à devenir de jour en jour plus efficace parce qu'ils orientent la législation ouvrière de la Province de Québec et influencent jusqu'à un certain point la propre orientation de tout le syndicalisme ouvrier provincial et cela plus en conformité avec la mentalité, les traditions et les besoins économiques et sociaux de sa population.

En second lieu l'utilité du Mouvement Ouvrier Catholique pour la population ouvrière du Canada en général consiste:

a) à avoir posé les bases, par l'unionisme industriel et autres moyens, d'une organisation syndicale chaque jour plus forte dans le Québec et laquelle ajoutera une force singulière à tout le mouvement syndical du Canada;

b) à contribuer grandement à l'amélioration des conditions de travail des ouvriers de la province de Québec pour qu'ils soient traités aussi loyalement que ceux des provinces plus avancées dans le pays, lequel résultat, encore une fois, ne peut

qu'être à l'avantage de toute la population ouvrière canadienne;

c) à réclamer l'uniformité des lois ouvrières à portée nationale ou internationale, et à se faire les auteurs d'une législation ouvrière provinciale, particulière ayant une influence notable sur les autres provinces. Au surplus on ne peut dire que le syndicalisme catholique n'exerce une influence patriotique et chrétienne propre à assurer une saine politique canadienne.

Malgré que j'aie ignoré plusieurs aspects dans le court exposé que je viens de vous faire du syndicalisme catholique, j'espère avoir réussi à vous démontrer qu'il est aussi économique dans son but que réellement national par sa fin et qu'il est aussi sincèrement d'inspiration chrétienne. Sans aucun doute vous avez constaté que le syndicalisme catholique ne diffère des autres que par le fait qu'il est une forme d'union plus en conformité avec les traditions et la mentalité de 80 p.c. de la population de la Province de Québec. J'espère aussi vous avoir fait clairement saisir qu'il n'est pas un mouvement séparatiste mais plutôt bien résolu, sur des questions d'intérêt commun, à coopérer avec tout groupement unioniste ouvrier du Canada.

N'est-ce pas le socialiste Albert Thomas, ancien Directeur de l'Organisation Ouvrière Internationale de Genève qui disait, en 1928, en parlant des Unions Chrétiennes:

"Je prie les Syndicats Chrétiens d'affirmer hautement et pleinement l'idéal qui attire vers eux des foules nombreuses et croyantes. Pour de longues années encore, ajoutait-il, nous aurons besoin que les croyances, que les fois particulières s'affirment et agissent, unissant dans le coeur des différents hommes l'idée syndicale à leurs aspirations politiques ou religieuses, à tout ce qui leur apparaît comme leur raison d'être, à tout ce qui les porte vers une vie humaine supérieure, vers une civilisation plus haute."

J'espère que ce témoignage est également mérité par le Mouvement Ouvrier Catholique Canadien.

Alfred CHARPENTIER,
Prés. Gén. C.T.C.C.

Lac Couchiching,
13 août 1938.

Le parti communiste britannique compte 15,000 inscrits

Un rapport du comité central du parti communiste britannique annonce un renouveau d'intérêt dans la formation d'un Front populaire et déclare que l'affiliation du parti communiste au parti travailliste est essentielle à l'unité des classes laborieuses.

A ce sujet, il critique les chefs du mouvement travailliste dont les objections, dit-il, à la formation d'un Front populaire servent seulement à "cacher leur but réel qui est d'éviter la responsabilité de faire tomber le gouvernement Chamberlain et de former un nouveau cabinet, parce qu'ils sont plus désireux de trouver une base de coopération avec le gouvernement national".

Enfin, le comité annonce que le nombre des membres du parti a plus que doublé au cours des trois dernières années et atteint maintenant 15,750. La plupart d'entre eux sont, dit-il, recrutés dans la région londonienne et en Ecosse, le nombre des "conseillers" communistes s'élève aujourd'hui à 54 et "un bureau national" a été constitué dans le but de coordonner leur action.

LACTO-CO
UNION DE COMMERCE GÉNÉRAL

Un breuvage lacté au chocolat

La maison Joubert a voulu contribuer à vous rendre les chaleurs plus agréables avec le LACTO-CO.

LACTO-CO possède une nouvelle saveur sensationnelle, c'est un breuvage lacté au chocolat riche et crémeux, et rafraîchissant.

Goûtez-y aujourd'hui.

J. Joubert
LIMITÉE

Encouragez nos annonceurs

PHARMACIE PINSONNAULT

2390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS - MONTREAL
Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

CLairval 7902

Service courtois et diligent

AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident —
Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE
(Angle William-David)

MAISONNEUVE
MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

ACME
TRADE MARK

GANTERIE

Gilets de cuir Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,
etc., etc.

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

est toujours heureuse d'accueillir et de servir de son mieux les lecteurs et les amis de "La Vie Syndicale".

Elle les invite, dans leur plus grand intérêt, à ouvrir un Compte d'Epargne, à son bureau principal, 221 rue Saint-Jacques ouest, à Montréal, ou dans l'une de ses 314 succursales.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Perspectives d'avenir du syndicalisme

Suite de la page 4

On ne peut que souscrire sans réserve au jugement que porte M. Perroux sur les syndicats étatisés, syndicats fascistes, syndicat unique ou Front du travail de l'étranger: "Aucun Etat totalitaire ne peut nous montrer l'institution concrète, la règle précise, la pratique certaine qui assure aux travailleurs la liberté d'expression et la possibilité effective de présenter et de faire aboutir leurs revendications, matérielles ou non. Si les mots ne mentaient pas mieux encore que les hommes, on n'emploierait pas le terme syndicat pour désigner un groupement professionnel devenu le moyen d'une politique et l'instrument d'un Etat".

Cette fonction humaine, ils l'ignorent et ils la méconnaissent ceux qui prétendent limiter le syndicalisme à la défense d'intérêts purement économiques et matériels et le débarrasser de toute marque philosophique, religieuse ou politique. M. Detœuf voudrait "laisser les croyances au dehors" et ne demander au syndicalisme que de régler les problèmes économiques et sociaux. M. Gaetan Pirou lui a fort bien répondu que c'est condamner le syndicalisme à perdre tout idéalisme, lui interdire d'élever ses ambitions au delà de la sphère des préoccupations purement professionnelles. Le syndicat est bien davantage qu'un instrument de défense; il est pour les travailleurs un "centre essentiel de formation humaine", une école d'action et un centre de formation sociale et morale, "un facteur de civilisation"... "Certes il élève les salaires, limite les arbitraires. Avant tout, il fait des hommes".

Il a rendu aux travailleurs le sentiment d'être des hommes, en leur rendant le droit de discuter de l'emploi de leur corps et de leur esprit.

Pour avoir le droit de conserver sa liberté, le syndicat doit conserver ce caractère pleinement humain: au-delà des satisfactions matérielles, nécessaires, légitimes, chercher le plein épanouissement de la personne humaine.

N'est-ce pas d'avoir été trop matérialistes que sont mortes les puissantes organisations syndicales allemandes? Pour avoir trop mis l'accent sur les revendications matérielles, elles ont donné l'impression à la classe ouvrière que leur seule raison d'être était d'assurer son bien-être matériel: le jour où on a donné à choisir à l'ouvrier allemand entre la liberté syndicale et d'autres avantages matériels, sous forme de loisirs, de voyages, de congés, il n'a pas hésité, un instant, à quitter ses organisations syndicales pour se rallier au Front du travail, parce qu'on ne lui avait pas appris à apprécier la liberté. "Nous voulons du travail et notre tasse de café au lait le matin. Qu'on nous donne ça. Hitler ou un autre, ça suffira": ce langage d'un ouvrier communiste n'est-il pas révélateur?

Dès lors se pose le problème des hommes.

Pour résoudre les questions infiniment complexes de la vie économique, il faudra des hommes capables, formés à ce rôle nouveau, des spécialistes, un personnel syndical possédant des connaissances économiques et techniques, mais aussi psycho-

logiques. Le problème des hommes se pose dans tout régime; il est plus grave et plus essentiel dans un nouveau régime, à l'heure où il faut tout reconstruire. La formation de dirigeants, à tous les échelons, au sommet, dans les organisations locales, dans les centrales professionnelles comme dans les entreprises, est vraiment une question essentielle: c'est d'elle que dépendra le succès ou l'échec de l'expérience nouvelle qui commence.

Mais c'est le plus bel hommage à rendre à la C. S. C. jubilaire que de souligner l'effort qu'elle a entrepris, depuis plusieurs années, dans ce domaine. Il y a déjà actuellement, à la tête de la C. S. C., comme dans les cadres généraux, régionaux et locaux des hommes mûrs, et il se prépare des hommes jeunes aptes ou qui deviendront aptes à remplir les tâches nouvelles qui s'annoncent. Il faut avoir assisté à certaines journées d'études, à des leçons des écoles pour militants, pour se rendre compte du sérieux, de l'attention et de la gravité avec lesquels ces hommes et ces jeunes gens s'appliquent, après une semaine de dur labeur, à s'informer des problèmes économiques, sociaux et politiques qui dominent leur activité professionnelle et à compléter leur formation personnelle, leur formation humaine.

On a le droit de beaucoup attendre du syndicalisme chrétien parce qu'il n'a pas ignoré cet aspect éducatif, essentiel, primordial...

[La Cité chrétienne.]

Souffrances et travaux des Jésuites

(Suite de la page 2)

pes. Ils purent ainsi continuer une bonne partie de leur ministère et même reprendre leur enseignement.

Soulèvement libérateur

Mais les événements se précipitaient. Les élections de 1933 et de 1935 furent réellement favorables aux catholiques. Mais on les empêcha d'exercer le pouvoir. Le 19 février 1936, le Front populaire prenait la direction des affaires. Le règne du communisme commençait. Règne de terreur, d'injustices, de massacres, dirigé surtout contre la religion et ses ministres. Excédés et prévoyant un nouveau coup de force des communistes par lequel ceux-ci comptaient se rendre maîtres de toute l'Espagne, les militaires se soulevèrent en juillet 1936. Ils achèvent de libérer le pays.

Nombreux martyrs

Il est impossible de calculer le nombre exact de jésuites auxquels la fureur antireligieuse des rouges enleva la vie. On peut compter comme victimes très probables, sinon certaines, soixante-treize prêtres, trois scolastiques, quarante et un frères coadjuteurs.

Combien, en outre, ont souffert un martyre non sanglant mais aussi douloureux: déposés de tout, réduits à la famine, emprisonnés, condamnés à de durs travaux, roués de coups... Leur vaillance, cependant, ne se démentit jamais. Leur zèle non plus. Sous ce règne de terreur, au risque continu de leur vie, dans les maisons, les hôpitaux, les prisons, ils consolent, confessent, administrent les derniers sacrements.

Là où les troupes nationalistes ont chassé l'ennemi, le ministère se fait au grand jour. Les oeuvres d'autrefois reprennent. Les collèges ouvrent de nouveau leurs portes et les élèves y affluent. Celui de Valladolid, qui en comptait jadis quatre cents, en reçoit maintenant sept cents.

Pour la civilisation chrétienne

Bientôt, nous pouvons l'espérer, il en sera ainsi sur tout le territoire espagnol. La civilisation chrétienne remportera une victoire complète, définitive. Moscou perdra la proie précieuse qu'il croyait tenir. Et cet échec du communisme pourrait bien marquer la fin de ses

conquêtes à travers le monde. Le cardinal Goma y Tomas vient de l'écrire au cardinal primat de la Belgique: "Notre plus grande gloire sera de nous dire que l'Espagne aura été le rempart de la civilisation chrétienne et que, par notre chair et notre sang, nous avons sauvé nos frères d'autres pays qui avec amour et charité ont suivi nos épreuves et se sont apitoyés sur les horreurs qui nous affligent."

J.-P. ARCHAMBAULT, S. J.
"L'Ordre Nouveau".

TOUT ÉTRANGER QUI A VOULU QUITTER LA BRIGADE INTERNATIONALE EST FUSILLÉ

Monsieur W.-J. Broers, un jeune Hollandais, domicilié à Tilburg, et âgé de 24 ans, vient de s'enfuir de la brigade internationale "Ernst Thälmann", où il a combattu depuis octobre 1936. Il raconte que "900 Hollandais se trouvent dans cette 11^e brigade, recrutés par des agents ou des membres du parti communiste et du Secours rouge, qui tendent leurs filets sur tout le territoire de la Hollande. Pas même une dizaine de ces volontaires, affirme Broers, ne demeurent en Espagne de leur plein gré; on les force de rester et ceux qui tentent de s'enfuir sont fusillés."

"Le commandant de la 11^e brigade "Ernst Thälmann" était l'écrivain communiste Ludwig Renn. Les étrangers attirés en Espagne par de fallacieuses promesses étaient à peine munis d'une arme et envoyés directement, dès leur arrivée à Albacete, sur le front de Jarama, en première ligne. Cela explique le nombre effroyable des pertes subies par cette brigade dans ses premiers jours de combat."

TAIT-FAVREAU Limitée

L. FAVREAU, O.O.D., Président

EXAMEN DE LA VUE

TROUBLES MUSCULAIRES DE L'OEIL - AJUSTEMENT DES VERRES

L'Optométriste
LORENZO FAVREAU

et ses assistants

Pierre Crevier, Ba.O. et Lucien Hébert, Ba.O.,
OPTOMETRISTES - OPTICIENS LICENCIÉS
"Bacheliers en Optométrie"

BUREAU DU CENTRE
265, rue Ste-Catherine E.
Tél. LANCASTER 6703

BUREAU DU NORD
6890, rue Saint-Hubert
Tél. CALUMET 9344

Après le Congrès de la C. T. C. C.

(Suite de la page 3)

dération des Travailleurs catholiques du Canada. C'est notre souhait.

UN DELEGUE DU CONGRES

La vie littéraire M. Henri Ghéon

(Suite de la page trois)

préjuger que les oeuvres intéresseront encore les hommes quand nous aurons passé."

"Mes Fiches", 3530, rue Atwater, Montréal. — Bulletin bimensuel, 5 sous le numéro; abonnement d'un an: \$1.00.

TOUJOURS

le même bon vieux

GIN CANADIEN

CROIX D'OR
melchers

MAIS!

dans un NOUVEAU FLACON PLAT



85c

10 oz.

26 oz. \$1.90

40 oz. \$2.65

Distillé et embouteillé au Canada par
MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Montréal et Berthierville

1900 RUE PLESSIS
MONTELEONE, ONTARIO

MONTY, GAGNON & MONTY

AMHERST 5000

POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Pompes Funèbres, Limitée

5 LAPOINTE, 414 RUE ADAM, MAISONNEUVE - AMHERST 100



G. N. MONTY

"... Le savoir a son prix"

Le malheur est que souvent les gens ne l'admettent point. Et ils font des faux pas qui leur coûtent cher. En chauffage et plomberie surtout. Dans tout problème de ce genre, consultez donc d'abord nos experts. Leur savoir vous profitera.

Téléphone: AMherst 1788
2114 est, Rachel
MONTREAL

J. WILLETTE LITEE
CHAUFFAGE - PLOMBERIE

Meurtres à Madrid

Le témoignage suivant a été envoyé au "Patriot" de Londres par un citoyen britannique habitant l'Espagne. "Le beau-frère de mes amis vient d'être ignominieusement assassiné à Madrid. Il avait près de 60 ans et était le père d'une grande famille. Les communistes ont inauguré une nouvelle méthode pour tuer. Lorsqu'une personne condamnée clandestinement sort dans la rue, un camion arrive à toute vitesse, la renverse et l'écrase au besoin en montant sur le trottoir. Dans le cas présent, la victime a eu les deux jambes écrasées et elle est morte d'hémorragie. Dans la même matinée, il y a eu dix-huit "accidents" de ce genre... On nous dit, poursuit le témoin, que si Franco prend Madrid la "démocratie" aura reçu un coup mortel. Si la "démocratie" signifie le meurtre et les massacres, plus vite elle aura reçu le coup mortel, mieux cela vaudra.

Contre la vente des fruits et des légumes le dimanche

L'assistant procureur de la province vient de faire savoir à des vendeurs de fruits et de légumes qui exerçaient leur commerce le long des routes, à la campagne, que cette vente n'est pas permise le dimanche, et qu'il sévirait contre eux si elle ne cessait ce jour-là. Cette intervention était attendue depuis longtemps et comme elle ne vise pas un cas particulier mais une situation qui se généralisait de plus en plus, elle devrait avoir le bon effet d'y mettre fin partout. Les municipalités savent maintenant à quoi s'en tenir sur la portée de la loi et l'intention du procureur général.

XVIIe congrès de la C. T. C. C.

Le XVIIe congrès de la C.T.C.C. tenu à Thetford-les-Mines du 11 au 14 septembre courant, fera époque dans les annales syndicales. Jamais congrès n'a réuni un groupe de syndiqués plus désireux de promouvoir les intérêts de la C.T.C.C.; l'harmonie n'a cessé de régner durant ces quatre jours de délibérations; les problèmes abordés furent étudiés par quelque deux cent cinquante délégués dans un esprit de coopération et de fraternité remarquables: le résultat le plus tangible est l'unité complète dans les rangs de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada les décisions prises sont de nature à faire progresser la législation sociale en cette province et le mouvement syndical catholique. Qu'il me soit permis de souligner le travail effectif accompli par l'organisation locale; elle mérite tous nos remerciements et toute notre admiration. Je termine en remerciant les délégués de m'avoir réélu à la charge de trésorier. Je puis les assurer de ma vive reconnaissance et de mon entier dévouement.

A. BOURDON,
trésorier C. T. C. C.

Septembre 1938.

Exigez toujours l'étiquette syndicale -- Encouragez le syndicalisme vraiment chrétien

Tous les amis des syndicats catholiques, tous ceux qui veulent le triomphe de notre cause syndicale ne manqueront pas de prendre connaissance, ce mois-ci, des différentes étiquettes syndicales et de les mettre bien à la vue pour pouvoir s'en servir au besoin. Nous savons que notre journal mensuel la Vie syndicale est lu par la plupart des membres du clergé, par les communautés religieuses, par beaucoup de laïques catholiques qui s'intéressent à notre cause.

A tous ces lecteurs, nous demandons de nous aider, de favoriser de la manière la plus pratique l'extension et le progrès du mouvement syndical, dans cette province. Vous êtes tous de bons clients qui paient rubis sur l'ongle. Vous êtes de bons consommateurs, les manufacturiers, les marchands le savent bien puisqu'ils se donnent tant de peine pour posséder votre clientèle.

Or, vous désirez aider les syndicats catholiques. Voici le moyen le plus pratique : n'achetez que les produits qui portent nos étiquettes syndicales et vous contribuerez ainsi à donner plus de travail à nos ouvriers et par là même à assurer le développement du syndicalisme catholique.



6821, St-Mubert, Montréal

SERVICE D'AMBULANCE

CA Numé 0301

ANTONIO GARNEAU, C.R.

Avocat et procureur



BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291

L'Heure de boire une Dow

BIÈRE
Dow
ÉTABLIE 1790!
OLD STOCK